



Réserve : garantie parfait achèvement

Par did2307

Bonjour,

suite a des réserves émises, avec le constructeur, lors de réception des travaux de notre piscine, un artisan est venu procéder aux travaux.

Les travaux à réaliser consistent au " REMPLACEMENT COMPLET DU PVC ARME" que lui même avait détérioré lors de la pose. Constructeur et artisan avait préféré nous cacher le défaut malgré notre présence sur les lieux, mais nous nous en sommes rendu compte.

Des son arrivée, l'artisan m'explique qu'il n'a pas la quantité de membrane nécessaire pour les travaux (pourtant nous lui avons demandait si il l'avait avant de vider la piscine) et qu'il va devoir réutiliser de la matière en place, mais aussi poser 3 lés au sol au lieu de 2. Je m'y oppose immédiatement car nous avons bien dit au constructeur que nous voulions que ce soit a l'identique. Il nous assuré que ca serait le cas.

L'artisan nous propose de remplacer uniquement la lé endommagée avec un rouleau de son stock de l'année dernière. Compte tenu des contraintes structurelle de laisser une piscine vide et en lui précisant que ce n'est pas ce qui était prévu nous avons laisser faire.

Un semaine plus tard nous avons reçu un mail du constructeur que nous avons accepté les travaux, que le problème est résolu. Avec le document de levée des réserves a signer et solde a payer. Sans même une contre visite du constructeur.

Pour nous les travaux sont imparfaitement réaliser. Nous souhaitons obtenir réparation du préjudice en appliquant l'article 1217 du code civil en demandant une réduction de prix comprenant la plus value que nous avons payé pour ce choix de coloris ainsi que la vidange et remplissage de la piscine.

Dans le cas ou il s' refuse puis je demander une réalisation complète des travaux mentionnés dans les réserves "remplacement COMPLET du pvc armé".

A ce jour nous avons pas signé la levée des réserves.

Bien cordialement